

SAINT JULIEN PUY LAVEZE

Décisions du conseil municipal du 14 novembre 2020.

Les élus ont reçu en début de réunion Madame Céline PUECH, technicienne de l' Office National des Forêts chargée de la gestion des forêts sectionnales et communales. Mme PUECH a présenté aux élus toutes les missions qui lui sont attribuées dans le cadre de ces fonctions, elle a également répondu aux différentes questions posées par l'assemblée. Le Maire a remercié l'agent de l'ONF pour son intervention, il a aussi précisé que la municipalité apprécie son travail qui est réalisé avec concertation avec les élus.

Les élus ont ensuite validés le programme de travaux pour la section de Courtevalle - Puy-Lavèze concernant l'entretien, et l'achat de plants sur les parcelles 10 U et 19 A.

Le Maire informe le conseil qu'il a validé la vente d'une coupe de bois de gré à gré. Celle-ci avait été retirée de la vente organisée par l'ONF. Elle concerne la section de Courtevalle - Puy-Lavèze pour un montant de 10 100 € HT proposé par la société SESBO.

Les travaux proposés pour l'amélioration des chemins forestiers n'ont pas été validés, ils seront réalisés par la collectivité et les ayants-droit concernant les sections de Bajouve, Feix et Pierrefitte.

Les élus délibèrent pour déposer deux demandes de subventions concernant la mise aux normes de la défense incendie communale. Les contrôles des poteaux d' incendie réalisés dans l'été ont fait apparaître des débits très insuffisants sur plusieurs d'entre eux. Dans le cadre des plans de relances état et région, le Maire propose de déposer les demandes de subventions suivantes pour un montant de travaux estimés à 99 000 € HT:

- Subvention de l'état déposée en Sous- Préfecture pour un montant de 29 700 €.
- Subvention de la Région pour un montant de 15 000 € maximum.

Ces travaux permettront d'améliorer la défense incendie dans 5 ou 6 villages, ils seront réalisés dès le printemps prochain. La municipalité travaille avec les services du SDIS sur ce dossier.

Une concertation sera organisée en temps voulu avec les habitants des villages concernés si la collectivité obtient les accords de subventions sollicités. Les villages concernés sont: Feix, les Granges de Gories, La Loubière, Pierrefitte, Puy-Lavèze et Bajouve.

Les élus valident l'achat d'une remorque agricole d'occasion pour les besoins du service technique. Le matériel est en bon état, de marque Rolland équipé en deux essieux pour une charge utile de 8T. Le prix du matériel est de 4 000 € HT, soit 4 800 € TTC

Le Maire précise que depuis plusieurs années les élus souhaitent réaliser cet achat pour éviter d'emprunter ce type de matériel auprès des agriculteurs.

Le conseil municipal doit re-délibérer pour le compte épargne temps des agents qui avait été proposé au centre de gestion pour avis. Celui-ci sollicite les élus afin que les agents puissent aussi bénéficier d'un paiement des journées acquises sur ce compte épargne temps. Dans le premier cas les agents pouvaient seulement bénéficier de ces journées en congés, ou pour un départ en retraite anticipé.

Les élus valident la proposition de pouvoir également rémunérer les agents sur un certain nombre de jours, cette décision sera à nouveau soumise au centre de gestion pour validation.

Les élus autorisent le Maire à remettre à chaque agent un bon d'achat comme chaque année.

Le Maire propose à l'assemblée de réaliser un prêt relais TVA comme il avait été prévu au budget. Celui-ci est d'un montant de 39 000 €, correspondant à la TVA des travaux du garage communal, de la TVA pour les achats de l'étrave de déneigement et du tracteur New Holland.

La banque retenue est le crédit agricole, qui propose une offre à un taux de 0,3%, et 40 € de frais de dossier. Ce prêt est réalisé pour une durée de deux années, il sera remboursé dès que la collectivité

aura perçu le font de compensation TVA, en 2022.

Les élus sont sollicités pour participer au contrat de progrès territorial du chavanon, parc de millevaches. Le Maire explique que cette délibération permettra à la commune de prétendre à un accompagnement financier, afin de réaliser un diagnostic sur certains réseaux d'assainissement collectifs de la commune. En effet il y a des eaux parasites qui s'infiltrent dans les canalisations et arrivent jusqu'aux stations. Ce diagnostic sera également subventionné par le Département du Puy-de-Dôme.

Le conseil municipal valide cette proposition, les aides attendues et cumulées pour ce dossier devraient êtres de l'ordre de 80%.

Le Maire précise que des dossiers d'assainissement individuels ont également été inscrits à sa demande dans ce contrat lors d'une réunion à Eygurande. Ces aides sont envisageables pour quelques privés qui répondent aux critères d'éligibilités du contrat et qui dépendent du bassin versant du Chavanon. Ce dossier sera suivi avec les services de Dômes Sancy Artense.

Plusieurs devis sont présentés aux élus pour la réfection de l'ancien abreuvoir pour bovins à Puy-Lavèze. L'entreprise Paulo maçonnerie située sur la commune étant la mieux-disante est retenue pour la rénovation de ce petit patrimoine. Le montant des travaux s'élève à la somme de 4.504,80 € T TC

Le SIEG avait été sollicité par la municipalité concernant l'éclairage du stade de rugby. Deux solutions sont proposées, les élus n'en valident aucunes, elles sont jugées trop coûteuses et pas satisfaisantes techniquement.